



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



20010010

TRIBUNAL DE COMMERCE

06 JAN. 2020

DU BRABANT WALLON

Greffe

N° d'entreprise : 669 977 218

Nom

(en entier) : **ATELIER PIERRE CULOT**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**Adresse complète du siège : **RUE DE LA POTERIE 7 - 1315 INCOURT****Objet de l'acte : Démission - Nomination**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 mai 2019

L'assemblée générale prend acte de la démission en qualité de membre effectif à partir du 31 décembre 2019 de Arnaud van Schevensteen domicilié au 33 Rue de l'Etang à 1320 Nodebais.

Il sera remplacé par Marguerite Culot, belge, domiciliée 87 Rue van Aa à 1050 Bruxelles, née à Uccle le 23 juin 1997.

L'assemblée mandate J. Jordens sprl / Marion de Crombrugghe aux fins de procéder à toute démarche liée à la présente assemblée, en ce compris la signature des documents de publication aux annexes du Moniteur belge.

Marion de Crombrugghe
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/01/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).